



Contrat de Ville du Moule

2020 - 2022

APPEL À PROJETS 2022

NOTE DE CADRAGE

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA
VILLE DU MOULE

Le bourg et champ-grillé 2

DATE DE DEBUT: 15/01/2022

DATE LIMITE DE DÉPÔT: 15/02/2022



Sommaire

1 – Contexte

2 – Les associations au cœur du Contrat de ville

3 - La démarche de l'Appel à Projet

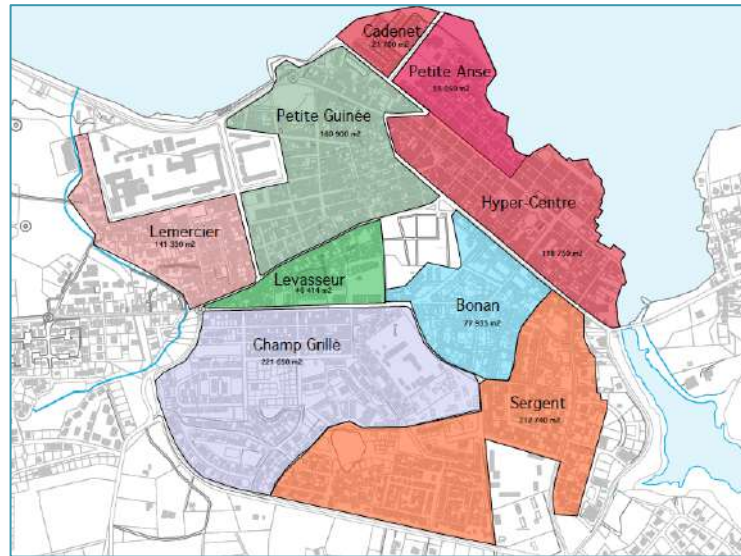
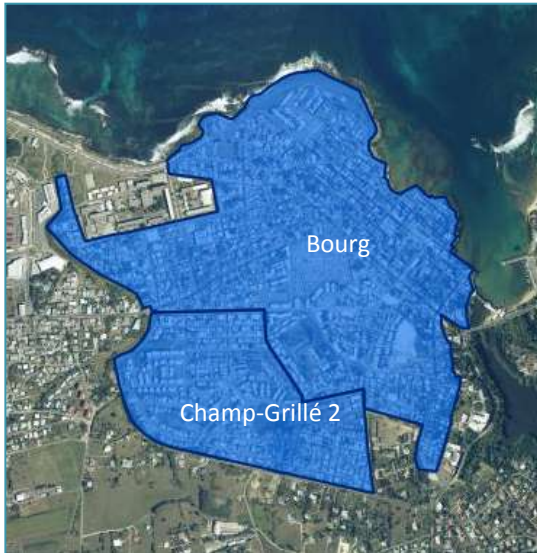
4 – Les orientations et axes prioritaires de l'appel à Projet 2022

5 – Déroulement de la procédure d'Appel à Projet 2022



Orienté en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants, le Contrat de ville est conduit de manière conjointe par la ville et l'Etat. Il vise à améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants des quartiers défavorisés afin de réduire ainsi les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers et les territoires.

Au sein de la ville du Moule, les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 ont été identifiés comme « quartiers prioritaires ».



Quartiers prioritaires du Moule au sens de la géographie prioritaire

C'est pourquoi, depuis 2015, la commune du Moule s'inscrit avec le soutien de l'Etat, dans une démarche de Contrat de Ville, basé sur trois piliers:

L'emploi et le développement économique

La cohésion sociale

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

A leurs côtés, 17 partenaires (l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocations familiales, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, la Chambre de Commerce et D'Industrie, etc.).

ENJEU POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et booster l'emploi sur les quartiers prioritaires

ENJEU POUR LA COMMUNE DU MOULE

Affirmer le statut des quartiers prioritaires comme centre urbain de la commune du Moule

ENJEU POUR LE NORD ET LE SUD EST GRANDE-TERRE

Développer l'attractivité de la communauté d'agglomération en confortant le statut du Moule comme centre urbain du Nord et du Sud Est Grande-Terre.

BILANS DES ACTIONS ASSOCIATIONS DE 2016 À 2020

Depuis **2016 jusqu'à 2021**,

107 actions

portées par les associations relevaient des appels à projet.

ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS de 2016 à 2021	
107 actions au total sont portées par les associations	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :	14 actions
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN:	2 actions
COHESION SOCIALE :	91 actions

RÉALISATION DU VILLAGE DES ASSOCIATIONS

Chaque année les associations sont valorisées à travers le:

Village des Associations

- Avec l'association « **Dys de Cœur** »

<https://youtu.be/GjruLcEEYwK>



- Avec l'association « **Eclats de quartier** »

<https://youtu.be/PhLPH9g3TRU>



- Avec l'association « **Taekwondo club** »

<https://youtu.be/tAcQDwDRXVw>



Association Laliwondaj a ti moun

Année de réalisation: 2021

Nom de l'action : Accompagnement à la parentalité et à la scolarité

Objectif de l'action:

- Valoriser les acquis de l'enfant afin de renforcer son autonomie personnelle et leur capacité de vie
- Faciliter l'insertion sociale et la notion du vivre ensemble
- Soutenir les enfants et les jeunes ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social et leur apporter une aide afin de contribuer à leur réussite scolaire



Exemples d'actions réalisées

Association CSM

Année de réalisation: 2021

Nom de l'action : Les ateliers culturels du CSM

Objectif de l'action:

- Renforcement du lien parents-enfants
- Valorisation et patrimoine et apport de la numérisation
- Renforcement de l'offre artistique et culturelle à destination des moulins
- Réponse à l'enjeu d'occuper les temps libres des jeunes moulins
- Inclusion des personnes âgées de la commune car les ateliers nécessitent l'apport de leur mémoire



Exemples d'actions réalisées

Association Cefrim

Année de réalisation: 2021

Nom de l'action : Orchestre à l'école

Objectif de l'action:

- Découvrir la musique
- Favoriser la pratique instrumentale individuelle et collective
- Développer la créativité
- Adapter son action individuelle à l'intérêt d'un groupe



LE CONTRAT DE VILLE DU MOULE C'EST AUSSI...



DES FORMATIONS...

Formation des personnes âgées à la création d'un compte AMELI

<https://www.youtube.com/watch?v=YVFIUXLdZpw>



DES RÉUNIONS DE QUARTIERS AVEC LES HABITANTS...

Intégrer les habitants des quartiers prioritaires à la co-construction de projets:

Ex: réalisation du centre de développement humain de Vassor

<https://www.youtube.com/watch?v=Fegkw3EoLTM>



DES RENCONTRES...

Avec l'action « **Kont an vwazinaj** » destinée à promouvoir les pratiques culturelles et historiques d'antan à travers les contes

https://www.youtube.com/watch?v=7ihiOkEa_kU



Par conséquent les « Associations » sont le « pilier » du Contrat de ville.

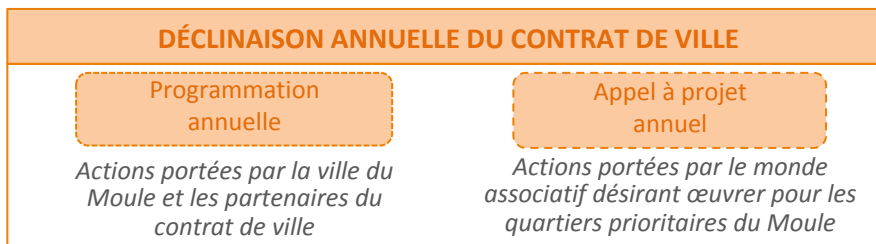
Elles doivent poursuivre leur investissement et faire perdurer les actions portées par leur mobilisation.

La démarche d'Appel à Projet, telle que menée dans le cadre du Contrat de Ville est une démarche récente sur le territoire moulén. Elle vise à accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions visant le renforcement de la qualité de vie des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Chaque année la commune reconduit son Appel à Projet et présente des thématiques qui répondent à la fois aux exigences, ambitions et objectifs de l'année concernée.

Annuellement deux types d'actions sont déclinées au sein du Contrat de ville:

- Actions conduites par la commune du Moule et ses partenaires
- Actions conduites par les associations dans le cadre de l'appel à projet



Depuis 2019, la crise sanitaire du COVID-19 s'est accompagnée d'une crise sociale et économique entraînant une précarité au sein des quartiers prioritaires de la ville du Moule. Pour cette année, l'appel à projet 2022 s'inscrit dans la continuité de la logique de prévention de la précarité déjà existante et inhérente aux effets de la crise. Afin d'apporter une réponse à cette dernière, bons nombres des actions proposées devront s'inscrire dans cette logique.

AXES PRIORITAIRES DE L'APPEL À PROJET 2022 PAR PILIERS

Pilier « Développement économique et emploi »

- Développement des pratiques de solidarité de proximité (valorisation de l'Economie Sociale et Solidaire)
- Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi
- Mise en œuvre de chantiers-insertion et écoles

Pilier « Cohésion sociale »

- Structuration du temps social de la jeunesse des Quartiers prioritaires
- Accompagnement de la petite enfance
- Assurer la prévention du tout public (santé, addictions, conduites à risques) et favoriser l'accès aux soins)
- Accompagnement des personnes isolées, âgées, en situation d'handicap
- Accompagnement de la parentalité (aide aux parents isolés, aide au développement du numérique)
- Mise en avant de la logique de prévention au sein des quartiers

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

- Accompagnement des initiatives populaires d'aménagement et d'appropriation de l'espace public
- Opérations d'embellissement et de valorisation des espaces et des quartiers (ravalement de façades, curetage des dents creuses, etc)
- Accent sur la transition numérique (espaces publics connectés)

Les publics concernés (Les projets présentés devront prendre en compte les spécificités du public cible et les impacts dus à la crise)

La crise sanitaire du COVID-19 a contribué à accentuer les inégalités sociales. Depuis 2019/2020 et jusqu'à ce jour, on constate un nombre croissant de personnes qui peinent à s'en sortir financièrement et dont les difficultés sociales déjà existantes sont davantage accentuées. Face à l'urgence sociale et économique imposée, l'appel à projet 2022 sera orienté vers les publics suivants:

- La jeunesse des quartiers prioritaires
- Les personnes isolées, âgées, en situation de handicap
- Les parents
- Les personnes éloignées de l'emploi et socialement et économiquement fragiles

Compte-tenu des impacts de la crise sanitaire jusqu'à ce jour, les orientations de l'Appel à Projet 2022 s'organiseront autour des piliers suivants :

- Le pilier Développement économique et emploi (**accent sur l'Economie Sociale et Solidaire et les aînés**)
- Le pilier Cohésion sociale (**accent sur les personnes isolées, âgées, handicapées, les parents, la jeunesse**)
- Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain (**accent sur l'embellissement des quartiers et l'appropriation des espaces publics par la population**)

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Nos quartiers ont des talents et sont accompagnés face aux impacts de la crise sanitaire

Les quartiers prioritaires du Moule sont confrontés à une importante problématique de chômage. Face aux impacts de la crise sanitaire, cette problématique est davantage accentuée. En réponse à ce constat, la ville du Moule souhaite renforcer son intervention en matière de développement économique et d'emploi.

Face à l'urgence économique et sociale, il convient ainsi de proposer des actions priorisant des logiques d'entraide et de solidarité qu'elles soient intergénérationnelles, inter-quartiers ou dans les quartiers prioritaires de la ville.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2022 :

- Projets favorisant le développement de l'**économie sociale et solidaire**

PILIER COHESION SOCIALE

Nos quartiers bougent et s'entraident face aux impacts de la crise sanitaire

Objectif principal :

Pour cette année 2022 et compte-tenu des impacts de la crise sanitaire du COVID-19, la ville du Moule souhaite poursuivre son intervention sociale en direction des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires: les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et la famille. Elle souhaite aussi mettre en avant le potentiel du corps associatif qui la compose.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2022 :

- Proposer des actions en direction des **personnes isolées, âgées**, en situation de handicap
- Actions de prévention de la santé (information, sensibilisation, dépistage)
 - Participation des personnes aux activités de leur quartier
- Proposer des actions en direction de la **jeunesse** des quartiers prioritaires
 - Prise en charge des jeunes en échec scolaire
 - Actions de prévention des conduites délictueuses ou addictives
- Proposer des actions autour de la **parentalité**
 - Accompagner et soutenir les parents isolés dans leur rôle
 - Accompagner les familles sur le numérique

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Nos quartiers s'embellissent et tiennent compte des impacts de la crise du COVID-19 sur l'environnement

Le cadre de vie est l'un des facteurs essentiels au développement social et économique des quartiers prioritaires. C'est un facteur clé du « bien vivre » sur les quartiers, puisqu'il participe au renforcement des relations sociales, au renforcement de l'attractivité de ces quartiers ou encore au renforcement du dynamisme économique.

C'est pourquoi la ville du Moule souhaite, pour l'année 2022, renforcer son intervention en matière de cadre de vie en mettant notamment en valeur les initiatives locales et populaires sur les espaces publics. Il s'agit également de favoriser l'émergence, chez les habitants des quartiers prioritaires, d'une prise de conscience de l'importance de préserver, valoriser et respecter leur cadre de vie et de participer à l'embellissement de leurs quartiers.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2022 :

- Favoriser la mise en œuvre de projets permettant l'**amélioration du cadre de vie**
- Permettre aux habitants de s'**approprier les espaces publics**

Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Les projets peuvent être portés par toute structure dont les statuts sont en adéquation avec les finalités du présent appel à projets notamment les : associations, les entreprises de l'ESS, etc.

Quelles sont les conditions ?

Les projets proposés doivent répondre prioritairement aux critères suivants et tenir compte des impacts de la crise sanitaire du COVID-19 sur les publics fragilisés:

- S'inscrire dans les objectifs stratégiques du contrat de ville du Moule
- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2022
- S'adresser aux publics des quartiers prioritaires du Moule
- Favoriser la mixité hommes / femmes
- Lutter contre toutes formes de discriminations

Les critères de sélection

Sur la forme :

- **Le dossier doit être complet** (ensemble des pièces à fournir transmises)
- **Le dossier doit être intégralement renseigné**, afin de procéder à l'examen de l'opportunité du projet le dossier doit répondre aux questions suivantes : quoi ? Pourquoi ? Comment ? Quand ? Avec quels moyens ?

Sur le fond :

- Le caractère d'innovation et d'expérimentation du projet.
- La complémentarité et la cohérence du projet par rapport aux actions existantes.
- Les modalités d'association et de participation du public concerné par le projet.
- La qualité du projet au regard de l'adéquation du projet à un diagnostic local, le réalisme et la précision des objectifs du projet, l'adéquation des moyens aux objectifs du projet (les qualifications professionnelles des agents, le rayonnement partenarial, la faisabilité financière...).
- La qualité de l'opérateur au regard de : la réalité de sa vie associative, sa solidité financière.
- La mobilisation et la recherche de moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement en complémentarité des crédits spécifiques sollicités.
- La pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer les effets et impacts du projet.



Procédure de dépôt des demandes

Vous êtes invités à déposer votre projet à partir de la plateforme de dématérialisation « **DAUPHIN** » à l'adresse suivante:

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>.

1 - Pour les nouveaux opérateurs

- **Créez votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) et **renseignez** les données administratives de votre structure ;
- A partir du lien que vous recevrez par mail, **activez votre compte** ;
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

2 - Pour les opérateurs connus

- Connectez-vous avec votre mot de passe ainsi que votre identifiant.
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

DÉPOSER SON PROJET: 3 règles à rappeler (IMPÉRATIF pour éviter les difficultés d'instruction):

1. Pour le choix de la **localisation du projet**, c'est obligatoirement "**971 - CV LE MOULE**";
2. Pour le **budget prévisionnel du projet**, c'est obligatoirement "**année 2022**";
3. L'une des particularités de la plateforme dématérialisée **DAUPHIN** est que si vous ne mentionnez pas dans le budget de l'action "**colonne produit - ligne subvention d'exploitation – État, « la participation de l'ANCT qui sera intitulée "971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE",**

vosre projet n'existera pas sur la plateforme.

Pour se faire, dans la fenêtre de recherche "**colonne produit - ligne subvention d'exploitation - État**",

1. Tapez "**971**"
2. Sélectionnez dans la liste déroulante "**971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**"
3. Ecrire le **montant** de la subvention sollicitée.

Si vous rencontrez des difficultés pour le dépôt de votre projet

Cellule d'accompagnement de l'ANCT PARIS – Pensez au décalage horaire

09.70.81.86.94.

Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 15/02/2022

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL À PROJET 2022	
15/01/2022	Lancement de l'appel à projet (en ligne)
Semaine du 17/01/2022	Accompagnement des porteurs de projet (bilan des actions 2021)
15/02/2022	Date limite de dépôt dématérialisé des dossiers (Dauphin)
Semaine du 15 Février 2022	Comité de suivi le 17 et 18/02
Instruction des dossiers	Fin Février 2022
Comité de pilotage: Maire/Sous-Préfet	Début mars 2022

Contacts et informations complémentaires


Pour toute information complémentaire, vous pouvez solliciter les personnes suivantes :

Services Politique de la ville de l'Etat	
PRÉFECTURE Axelle BAPTISTIDE-SINIVASSIN Déléguée du Préfet à la Politique de la ville - zone Grande-Terre	DIRECTION DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES Murielle RENÉ-GABRIEL Chargée de mission Contrat de ville du Moule, gestionnaire du dispositif adulte-relais
 0590- 82 68 57  Axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr	 0590- 81 95 97  murielle.rene-gabriel@jscs.gouv.fr




Service Contrat de ville du Moule

François PELAGE
Directeur Général des Services

 0590 23 09 00

 francois.pelage@mairie-lemoule.fr

Catherine ROUSSEAU
Cabinet du Maire
Secrétariat Contrat de ville

 0590 23 18 01

 catherine.rousseau@mairie-lemoule.fr

